

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

DCM n°35/2023

Séance Ordinaire du 9 juin 2023

Nombre de membres

Présents : 12
Votants : 15
En exercice : 15

L'an deux mille vingt et trois, le vendredi neuf juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : Sylvie BROSSEAU

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SAGUY Françoise, SCHMITT Henri, ROUSSEAU Charline, HAMMOUDA Jeannine, BRUNET François, DURAND Christophe, Marie-José FONT.

Procurations : CRUANAS Pauline donne à BROSSEAU Sylvie, GHIRELLO Jean-Louis donne à HAMMOUDA Jeannine, STEPPE Virginie donne à ROUSSEAU Charline.

Absents excusés : CRUANAS Pauline, GHIRELLO Jean-Louis, STEPPE Virginie.

Date de la convocation :

05/06/2023

Classement issu de la
nomenclature
« ACTES »
3.3 Locations

OBJET : LOCATION DE L'APPARTEMENT SIS PLACE CATALOGNE (au-dessus de la Poste – boulevard national)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Madame Céline CALMON a manifesté son intérêt pour louer l'appartement communal sis place Catalogne (au-dessus de la Poste). Les conditions proposées sont les suivantes : occupation des lieux par Madame Céline CALMON à partir du 1^{er} septembre 2023 à raison de 690 € par mois. Monsieur le Maire demande à l'avis de l'Assemblée pour cette location.

Le Conseil Municipal,

Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la location à Madame Céline CALMON de l'appartement communal ci-dessus mentionné, pour un loyer mensuel de 690 €, à compter du 1^{er} septembre 2023, payable auprès du Trésor Public de Rivesaltes ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire,



Alain DARIO

